

Objet

L'urgence est définie comme une situation pathologique qui nécessite des soins immédiats sous peine de conséquences graves pour la santé, voire pour la vie.

Domaine d'application

Cette procédure est applicable face aux situations d'urgence auxquelles les équipes peuvent être confrontées avec une personne. Elle décrit entre autre les modalités d'intervention pour l'appel au SAMU (15) par tout adulte du service petite enfance.

Objectifs

- Définir le degré de gravité d'une situation ;
- Garantir une réponse précoce et adaptée aux situations d'urgence visant à assurer la sécurité des personnes ;
- Améliorer la qualité de la réponse apportée aux enfants mais aussi à toute personne présente sur les structures ;
- Garantir la qualité de la prise en charge des appels au SAMU pour l'aide médicale urgente.

Description

ACCIDENT SIMPLE

Tout incident survenu au cours de la journée est noté sur le cahier de transmissions ou sur une fiche de communication aux parents : heure, circonstances, symptômes et soins prodigués.

Lors des transmissions de départ, les parents sont informés.

La direction/continuité de direction de la structure et le référent santé sont informés de l'incident ou des symptômes.

Un livret des conduites à tenir, validé par le médecin de la PMI, est porté à la connaissance de l'équipe éducative. Il décrit les symptômes alarmants, la conduite à tenir, le protocole d'appel au SAMU.

URGENCES VITALES

En cas d'accident ou de maladie grave se déclarant durant les horaires d'ouverture, un membre de l'équipe appelle le 15 et donne toutes les informations nécessaires pendant qu'un autre agent reste auprès de la personne et applique les directives du médecin du SAMU.

Situation de détresse : hémorragie sévère, asthme grave, obstruction des voies aériennes supérieures, réaction allergique grave...

Les détresses vitales sont définies sur le plan : neurologique, respiratoire, circulatoire.

Situations pouvant se présenter : étouffement, saignement, inconscience, arrêt cardiaque, malaise cardiaque.

APPEL AU SAMU – DECLenchement de l'ALERTE

Pour se faire entendre, il est important de parler clairement et calmement.

Consignes sur ce qu'il faut dire, de préférence dans cet ordre.

- 1 - Donnez le motif de l'appel.
- 2 - Identifiez-vous.
- 3 - Expliquez où vous êtes et comment accéder au lieu de l'accident.
- 4 - Donnez la nature de l'accident.
- 5 - Précisez le nombre et l'état apparent des victimes.
- 6 - Décrivez ce qui s'est passé (*Essayez de ne pas utiliser de termes médicaux*), si possible.
- 7 - Précisez s'il y a des risques persistants.
- 8 - Suivez les consignes données par l'interlocuteur.
- 9 - Ne raccrochez pas le premier.
- 10 - Désignez un professionnel chargé d'accueillir les secours si besoin (ouverture du portail...)

Responsabilité

Les responsabilités comprennent la prise de décision et l'application des procédures/protocoles à mettre en œuvre en fonction d'une situation donnée.

Documents associés

- Le règlement de fonctionnement
- Le livret des conduites à tenir